



Carte grise reçue pour un véhicule non acheté

Par **Charlotte Q**, le **18/12/2023** à **16:42**

Bonjour,

Nous devons acheter un véhicule d'occasion dans une concession automobile.

Au dernier moment nous n'avons pas accepté le véhicule suite à des manquements et des défauts qui ont annulé la vente.

Aujourd'hui je reçois la carte grise à mon nom de ce véhicule que je n'ai finalement pas acheté.

J'ai prévenu la concession qui me dit de ne pas m'en faire, que le véhicule va être remis au nom du garage.....

Je suis quand-même dubitative... Si le véhicule roule, et que le conducteur commet des infractions..... Que va-t-il se passer?

Que puis-je faire pour me protéger?

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Merci

Par **Marck.ESP**, le **18/12/2023** à **18:30**

Bonjour et bienvenue

Je vous conseillerais de faire un courrier R/AR au professionnel, le mettant en demeure de régulariser cette situation.

De plus, il serait peut-être utile de prendre contact avec l'ANTS, qui vous dira s'il y a lieu de retourner ce document.

Par **janus2fr**, le **19/12/2023** à **06:59**

[quote]

J'ai prévenu la concession qui me dit de ne pas m'en faire, que le véhicule va être remis au nom du garage.....

[/quote]

Bonjour,

Si la carte grise est à votre nom, vous aurez des formalités à accomplir pour "céder" ce véhicule au garage. Cela ne peut pas se faire sans votre intervention (signature).